

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Band:** 59 (1945)  
**Heft:** 1-2  
  
**Artikel:** Les armoiries de Carouge (Genève)  
**Autor:** Deonna, Henry  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005825>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

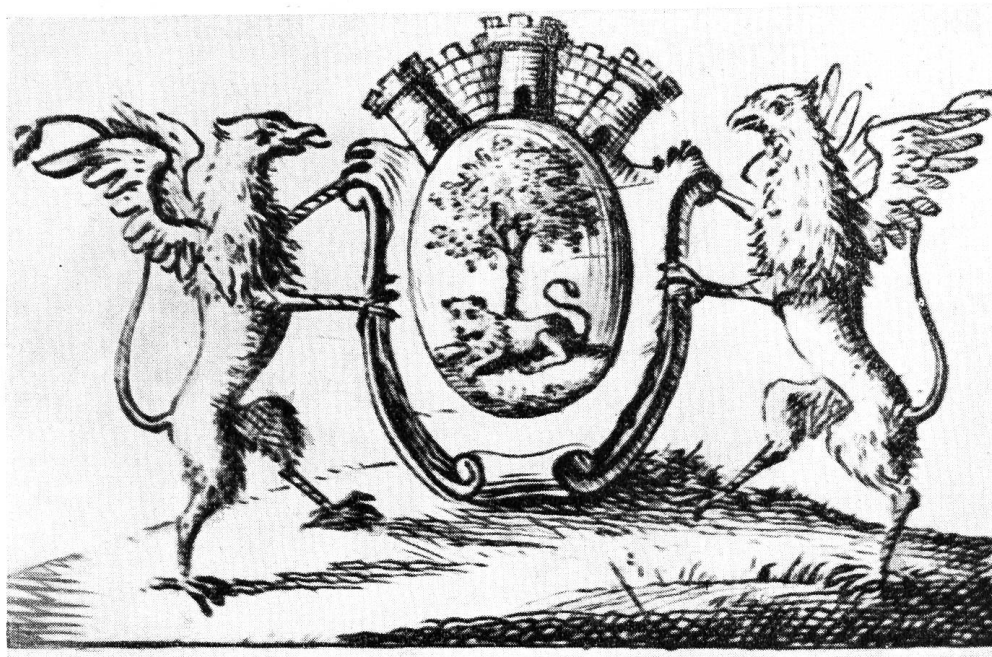


Fig. 5. Armoiries de Carouge d'après un plan de 1787.

## Les armoiries de Carouge (Genève)

par † HENRY DEONNA.

Carouge est presque un faubourg de Genève, construit sur la rive gauche de l'Arve. Sa situation au carrefour de quatre routes importantes, venant de Vienne par Seyssel et Annecy, de Veyrier et de Chancy, lui avait valu le nom de quadrivium (carrefour).

Carouge faisait partie des Etats du duc de Savoie. En 1780 elle devint la capitale d'une province de ce nom comprenant 42 communes détachées du Genevois, du Faucigny et du Chablais; elle fut érigée en ville par lettres patentes du roi de Sardaigne, Victor Amédée III le 31 janvier 1786.

Depuis 1786 le syndic et le conseil de la ville se servirent officiellement d'armoiries: «de gueules au lion au naturel, couché, la tête de face, au pied d'un arbre»; quoique les lettres patentes ne lui en aient pas concédé ainsi que le montrent les recherches faites à Turin, il paraît certain que la ville de Carouge a composé elle-même les armes actuelles remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une matrice de sceau en cuivre, découverte dans les archives de la mairie de Carouge, datant de l'époque révolutionnaire, porte: «de gueules à un arbre issant de la pointe». L'écu est entouré d'emblèmes révolutionnaires et surmonté d'un bonnet phrygien (fig. 6).

Sous l'Empire, ces armes municipales furent abandonnées.

Comme les autres communes du Canton, depuis 1816 date du traité de Turin qui la réunit à la République de Genève, Carouge employa un sceau aux armes de l'Etat de Genève.

Dans l'«*Armorial des communes genevoises*» (Genève 1925), M. Auguste de Montfalcon, auteur d'une notice sur Carouge, croit que c'est Blavignac, architecte et archéologue genevois (1817—1876) qui a remis en honneur en 1867 les anciennes armoiries en les faisant sculpter sur deux fontaines de pierre qui ornent les places publiques de la ville.

Suivant Blavignac les armes seraient parlantes, l'arbre qu'elles représentent, serait un caroubier, dont le fruit rouge est nommé caroube ou carouge; les armes parlantes reposeraient donc sur une simple consonnance et non sur l'étymologie du nom puisque Carouge vient de *quadruvium*.

Le champ des armes est souvent d'or, mais les plus anciens documents le donnent d'argent, ainsi celui que nous reproduisons, tiré d'un plan de la ville dressé en 1787 par J. M. Secretan (fig. 5). Les armes de Carouge sont donc : «d'argent au léopard au naturel, couché sur une terrasse de sinople et appuyé contre le fût d'un caroubier de même, fruité de gueules, planté sur la terrasse ». Supports : deux griffons affrontés. L'écu est sommé d'une couronne murale. Les couleurs communales sont rouge et vert.



Fig. 6. Sceau de la Municipalité de Carouge, vers 1792.